

MESURES A RESPECTER

INTERVENTION PERIODE COVID-19

Pour toute intervention d'un représentant de l'Office Public de l'Habitat de la CACM en période de COVID 19, voici quelques gestes simples à respecter : « **En vous protégeant, vous protégez les autres** ».

	<p>1. Quand le technicien vous prévient de son arrivée, merci de respecter une distance minimum de 2 mètres vis-à-vis de vous pendant son intervention.</p>
	<p>2. Laisser le technicien intervenir seul dans la pièce</p>
	<p>3. Merci de laisser un accès à un point d'eau au technicien à l'arrivée et à la fin de la prestation</p>
	<p>4. Dégager la zone d'intervention afin qu'il puisse intervenir plus rapidement</p>
<p>Coronavirus</p> <p>→ Pour se protéger et protéger les autres :</p>  <p>Se laver très régulièrement les mains</p> <p>Tousser ou éternuer dans son coude</p> <p>Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter</p>	<p>5. Se laver très régulièrement les mains, tousser dans son coude ou dans un mouchoir, utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter</p>

Si toutes les conditions ne sont pas réunies, nous ne pourrons pas intervenir dans votre logement.

Soyons solidaires.